

■ Convention bilatérale de formation

Entre,

L'ORGANISME DE FORMATION PLATE FORME

SAS au capital de 7.500 euros - immatriculé au RCS de Tarascon sous le n°443 642 731
Parc d'activités de Laurade - BP 204 Saint Etienne du Grès
13156 TARASCON cedex

Représenté par : Monsieur Cédric RASSIS

En qualité de : Directeur

déclaré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de
Marseille sous le numéro de déclaration d'existence : 93131103313.

Et
LIP
Agence Arles
2 chemin du Balilla
13200 Arles

Convention originale :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre III, de la sixième partie du
code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

Article 1 : Objet et nature de la convention

Art L6313-1. A partir d'une démarche pédagogique basée sur le quotidien de l'entreprise,
apprendre à initialiser, mettre en place et soutenir la démarche de prévention des risques professionnels.
Types d'actions : - Adaptation et développement des compétences
Objectif, moyens, méthodes, modalités et sanction détaillés dans le programme correspondant à
l'intitulé de formation :

PASSEPORT SECURITE INTERIMAIRES – PASI

Article II : Organisation

C2-LIMITÉ : Propriété de NGE

Page 1/2

La présente convention prend effet à la date de la signature et selon les éléments de programmation fixés ci-après :

Date(s) : **07 et 08 septembre 2026**

Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Durée : 14 heures

Lieu de formation : Parc d'activité de Laurade, 13150 Saint Etienne du Grès

Participant: M. MAMERI BENAOUDAH

La formation se déroulant exclusivement en français et les questions d'évaluation étant formulées en français, la compréhension orale du français est un prérequis

Article III : Dispositions financières et modalités de règlement

En contrepartie de cette formation, le bénéficiaire, ou par subrogation le financeur, s'acquittera des coûts suivants :

Honoraires : 295€HT soit 354€TTC par participant pour une durée de 14 heures de formation (repas sur place pour 12€ HT par participant)

Article IV : Résiliation de la convention : Débit ou Abandon

Il sera facturé 50% du prix total pour dédommagement en cas de désistement du client moins de 10 jours ouvrés avant la date de formation et 100% du prix total pour dédommagement si désistement moins de 5 jours avant la date de formation, ou en cas d'abandon le jour même de la formation, pour quelque motif que ce soit.

Article V : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Arles sera seul compétent pour régler ce litige.

Fait à Saint Etienne du Grès, le 15 juillet 2026

Veuillez nous retourner un exemplaire signé au minimum 15 jours avant la date de formation.

L'entreprise

L'organisme de Formation

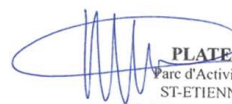


PLATE FORME
Parc d'Activités de Laurade
ST-ETIENNE DU GRES
B.P. 204 - 13156 TARASCON Cedex
Tél. 04 90 91 59 90 - Fax 04 90 91 59 91
SIREN 443 642 731

C2-LIMITÉ : Propriété de NGE

Page 2/2